



**Fédésap**

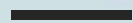
Fédération Française  
des Services à la Personne  
et de Proximité



# Convention Fédésap/CNSA

## Accompagnement à la modernisation du réseau des Adhérents

2015 - 2018



**FEDESAP, LA 1<sup>ÈRE</sup> FEDERATION DE PROXIMITE  
D'ENTREPRISES DE SERVICES A LA PERSONNE**

# Convention CNSA-Fédésap

## POURQUOI ?

Pour accompagner le réseau des adhérents Fédésap à la modernisation de leurs entreprises en cofinçant certaines actions et apporter une réponse aux besoins des usagers.

## POUR QUI ?

- Être une entreprise adhérente de la **Fédésap** à jour de cotisation
- Être une entreprise agréée et/ou autorisée.
- Ne pas être en situation de redressement ou de liquidation judiciaire.
- Avoir une activité dédiée aux personnes âgées et/ou handicapées répondant aux conditions suivantes : plus de 50% de l'activité de l'entreprise est dédiée aux personnes âgées et/ou handicapées.

## COMMENT ?

1. Déposer la demande de subventionnement sur le portail internet dédié <https://subcnsa.fedesap.org/>
2. Remplir la demande de subventionnement en ligne en choisissant l'un des 4 axes<sup>1</sup>.
3. Réceptionner le mail de confirmation vous précisant votre éligibilité ainsi que les pièces justificatives à renvoyer.
4. Renvoyer le dossier complet à [subcnsa@fedesap.org](mailto:subcnsa@fedesap.org)
5. La demande de subventionnement sera examinée par la « **commission de suivi** » de la **Fédésap**.
6. Si la demande est acceptée par la « **commission de suivi** », le subventionnement vous sera accordé sur la base de la présentation de la facture acquittée relative au projet.

---

<sup>1</sup> Vous pouvez solliciter une demande de subvention pour chaque axe. Néanmoins, chaque axe doit faire l'objet d'une demande de subventionnement spécifique.

## POUR QUELLES ACTIONS ?

### Déploiement de logiciels « métiers » labélisés

- Acquisition et déploiement d'une solution métiers labélisée<sup>2</sup>
- Accompagnement à la mise en œuvre, formation, migration des données...



### Déploiement de solutions de télégestion

- Acquisition et déploiement d'une solution de télégestion
- Accompagnement à la mise en œuvre : accompagnement, formation, paramétrage...



### Accompagnement sur mesure pour vos besoins « RH »

- Objectifs : accord d'entreprise, contrats de travail, gestion « RH », GPEC, gestion du plan de formation, sécurisation juridique de l'entreprise...



### Accompagnement Fédésap « Qualité »

- Objectifs : amélioration continue de la qualité de service, mise en place du projet de service, préparation à l'évaluation interne et externe, certifications de service (NF Services, Qualisap, Handéo)...



---

<sup>2</sup> éditeurs labélisés



OGUST



PROGISAP



### **Demande d'informations :**

Muriel LEMAHIEU

[subcnsa@fedesap.org](mailto:subcnsa@fedesap.org)

01 75 43 77 20

Avec le soutien de la



La CNSA est chargée de financer les aides en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées, de garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps et des situations de perte d'autonomie, d'assurer une mission d'information et d'animation de réseau, d'information du grand public, d'assurer un rôle d'expertise et de recherche sur les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

31 Rue Chaptal, 75009 Paris

01 75 43 77 20

[www.fedesap.org](http://www.fedesap.org)

